



**Bruxelles, le 30 novembre 2020
(OR. en)**

13529/20

**ECOFIN 1114
UEM 401
DEVGEN 180**

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	30 novembre 2020
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 13116/20
Objet:	Conclusions du Conseil relatives aux efforts internationaux d'allègement de la dette, en particulier pour les pays africains – Conclusions du Conseil approuvées par procédure écrite

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil relatives aux efforts internationaux d'allègement de la dette, en particulier pour les pays africains, tel qu'elles ont été approuvées par le Conseil au moyen d'une procédure écrite le 30 novembre 2020.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

relatives aux efforts internationaux d'allègement de la dette, en particulier pour les pays africains

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE:

1. PREND NOTE des pressions élevées sur la liquidité qui découlent de la crise de la COVID-19 et de l'augmentation significative de la vulnérabilité face à l'endettement dans les pays à faible revenu, en particulier en Afrique, et PRÉCONISE à cet égard une approche internationale coordonnée des efforts déployés pour alléger la dette des pays africains, dans le cadre des enceintes multilatérales pertinentes.
2. SE FÉLICITE des progrès accomplis en ce qui concerne l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 et du Club de Paris ainsi que la décision prise récemment par le G20 de prolonger de six mois cette initiative, jusqu'au 30 juin 2021, et d'examiner, d'ici les réunions de printemps du FMI/GBM de 2021, si la situation économique et financière exige de prolonger à nouveau l'ISSD de six mois supplémentaires.
3. S'ENGAGE à mettre en œuvre intégralement et en toute transparence l'initiative de suspension du service de la dette du G20 et du Club de Paris, qui a été fondamentale pour soutenir les pays qui ont demandé à y participer, en libérant une marge de manœuvre budgétaire afin de financer des mesures sociales, sanitaires et économiques en vue de faire face à la pandémie, et à continuer à coordonner étroitement la mise en œuvre au sein du G20 de manière à octroyer un soutien maximum aux pays éligibles à l'ISSD. SOULIGNE qu'il est nécessaire que toutes les institutions de prêt agissant au nom des membres du G20 mettent pleinement en œuvre l'ISSD de manière transparente.
4. EST CONSCIENT qu'un traitement de la dette au-delà de l'ISSD peut être nécessaire pour les pays présentant des niveaux d'endettement insoutenables. Dans l'intérêt tant des emprunteurs que des prêteurs, la restructuration de la dette devrait être négociée si nécessaire, au cas par cas, dans le cadre d'une approche multilatérale coordonnée avec le FMI/la Banque mondiale et le Club de Paris, et en veillant à garantir la participation du secteur privé. Le traitement de la dette devrait être subordonné au respect de conditions strictes en matière de gestion des finances publiques, de cadres de lutte contre la corruption et de mobilisation des ressources nationales dans le contexte d'un programme du FMI. SALUE l'accord intervenu au G20 sur un "cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'ISSD", également approuvé par le Club de Paris, qui constitue une avancée majeure dans l'architecture internationale de la restructuration de la dette souveraine. Le cadre commun est essentiel pour assurer une étroite coordination des créanciers et faciliter un traitement de la dette ordonné et en temps utile pour les pays éligibles à l'ISSD, moyennant une large participation des créanciers, notamment du secteur privé, sur la base de l'égalité de traitement. Nous invitons le FMI à préparer une analyse des besoins de financement extérieur des pays en développement et des options de financement durables.
5. SOULIGNE que la transparence de la dette est cruciale pour une bonne évaluation de la soutenabilité de la dette, de la responsabilité des gouvernements débiteurs et pour permettre aux emprunteurs et aux créanciers de prendre des décisions en connaissance de cause dans le cadre des efforts d'allègement de la dette et que toutes les données relatives à la dette publique devraient dès lors être divulguées. SALUE les efforts déployés par le FMI et la Banque mondiale en vue d'un processus de rapprochement des données relatives à la dette dans le but de renforcer la qualité et la cohérence des données relatives à la dette et d'améliorer la divulgation de la dette. SOUTIENT les efforts consentis au niveau international pour renforcer la transparence de la dette dans les pays à faible revenu, notamment la mise à jour de l'approche multidimensionnelle du FMI et de la Banque mondiale visant à aider les pays à faire face aux vulnérabilités à la dette qui se font jour, la mise en œuvre des directives opérationnelles du G20 sur le financement durable, et celle des principes volontaire pour la transparence de la dette énoncés par l'Institut de finance internationale.